

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ✓ Etablir un état des lieux en santé et sécurité au travail (S&ST) de son entreprise
- ✓ Identifier les enjeux de prévention de l'entreprise à partir de son état des lieux S&ST
- ✓ Structurer, aux côtés du Chef d'entreprise, une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de l'entreprise
- ✓ Concevoir et cadrer un projet de prévention y compris un projet sur les TMS répondant aux exigences du programme TMS Pros
- ✓ Mettre en œuvre un projet de prévention
- ✓ Identifier, observer et analyser une situation de travail
- ✓ Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision

CONTENU

- Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur sanitaire et médico-social
- Etat des lieux d'une entreprise pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités
- Structuration d'une démarche de prévention contextualisée, mobilisatrice et pérenne et conditions de réussite
- Analyse de l'activité et compréhension des TMS
- Méthodologie d'observation et d'analyse de situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...)
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration
- Méthodologie et cadrage de projet(s) de prévention (note de cadrage de projet)
- Communication et animation de réunions et groupes de travail
- TMS Pros dans le cas du projet de prévention des TMS d'une entreprise ciblé ou souhaitant rentrer dans le programme national

[+ d'infos sur le site de la CARSAT CENTRE OUEST - Cliquez ici](#)

Taux de Réussite à la certification en 2025 : néant
Nb d'AP TRL formés en 2025 : néant
Conformément à loi du 11/02/2005, la formation est accessible aux Personnes en Situation de Handicap : Nous consulter en amont de la formation

Durée :

- **6 jours (42h)** minimum de formation en présentiel organisés en : 3 jours + 2 jours + 1 jour
- **2 x 2,5 jours** estimés de travaux applicatifs dans l'entreprise répartis sur 2 intersessions. Le temps recommandé pour ces 2 intersessions est respectivement de 6 et 12 semaines
- **2 demi-journées (2 x 4h)** minimum en présentiel dans l'entreprise conduite par le formateur

Pré requis :

- 1) Avoir validé la formation en ligne « Les bases en prévention des risques professionnels » (<https://www.eformation-inrs.fr>) ou formation en présentiel
- 2) Participation du chef d'entreprise à la journée du Dirigeant

Public cible : Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les entreprises de transport routier et logistique TRL et de transport routier de voyageur TRM s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets

Effectif : Limité à 8 stagiaires

Intervenant : Formateur AP et DIR TRL certifié par l'INRS (à jour de son MAC) sous couvert d'une entité habilitée par le réseau Prévention

Objectif Professionnel

- **Devenir Animateur Prévention dans le secteur Transport Routier et Logistique**

Méthodes et moyens pédagogiques

- Recueil des attentes en amont pour adaptation des contenus et de la pédagogie
- Périodes de formation en présentiel alternées avec des travaux applicatifs d'intersession dans l'entreprise avec l'accompagnement du formateur sur site sur deux ½ journées
- Adaptation du contenu et de l'accompagnement en fonction de la spécificité de l'entreprise
- Echanges, études de cas, exposés et quizz interactifs, simulation et jeux de rôles, accompagnement sur site

Mode d'évaluation

- **Un certificat Animateur Prévention TRL sera délivré au stagiaire** qui aura fait l'objet d'une évaluation favorable lors des phases d'accompagnement dans l'entreprise au regard des travaux réalisés et en présentiel lors d'épreuves spécifiques issues du référentiel de certification de l'AP TRL et des fiches d'évaluations certificatives de l'AP TRL (Annexe B3)
- **Le certificat AP TRL est valide trois ans.** La prolongation du certificat est conditionnée au suivi d'une session Maintien et Actualisation des Compétences (Durée du MAC AP TRL : 14 h)
- **Evaluation à chaud et à froid**

- ✓ Aucune tenue vestimentaire spécifique
- ✓ Mesures d'hygiène et de sécurité recommandées par l'INRS entièrement respectées en période d'épidémie